

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ [amiens@unsa-education.org](mailto:amiens@unsa-education.org)

## DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 8 AVRIL 2020

Madame la Rectrice,  
Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du CTA a été convoquée pour que nous soit à nouveau présentés les quatre points à l'ordre du jour de la réunion du 27 mars qui étaient soumis à consultation. En effet, l'ensemble des représentants des personnels se sont alors exprimés contre les évolutions proposées, soit parce qu'elles actaient des suppressions d'emplois administratifs ou enseignants, soit parce qu'elles conduisaient certains personnels, les TZR, à devoir se déplacer plus loin pour travailler et ce justement pour palier un manque de moyens. Nous maintenons notre position à savoir surseoir sur ces questions étant donné le contexte exceptionnel.

Alors que la crise sanitaire met en avant l'utilité accrue d'un certain nombre de métiers jusqu'ici socialement dévalorisés, les politiques de réduction de dépenses publiques qui ont conduit ces dernières années à fermer des milliers de lits d'hôpitaux dans un contexte de croissance démographique et de vieillissement de la population sont aujourd'hui très largement dénoncées, y compris par ceux qui les ont conduites. Ces mêmes politiques ont évidemment touché l'Education Nationale comme l'ensemble des services publics dont il est à remarquer que les vertus de ceux-ci sont chaque fois mis en avant en période de crise. Alors que résilience et construction d'une société apaisée et fraternelle devront être au cœur des débats des prochaines années, l'UNSA Education prendra toute sa part sur la place des services publics, l'utilité et la revalorisation salariale nécessaire des fonctionnaires et salariés que nous défendons, mais aussi attractivité des métiers et droits des travailleurs.

Pour autant, il semblerait que nos dirigeants commencent enfin à prendre conscience de la nécessité impérieuse de mettre les actes en cohérence avec leur parole. Pour preuve, les priorités affichées par le Ministre sur le 1<sup>er</sup> degré n'ont pu se mettre en œuvre dans notre Académie qu'à la faveur d'un déclin démographique, sans un quelconque effort budgétaire national qui soit en cohérence avec le discours médiatique. Vous deviez expliquer, Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les DASEN, qu'avec moins de postes de professeurs des écoles, vous alliez tout de même préserver la qualité de l'offre éducative en milieu rural, continuer à développer les classes à effectif réduit en éducation prioritaire et limiter à 24 élèves par classe les niveaux grande section CP et CE1 sans alourdir les effectifs des autres classes. Cette équation insoluble, l'UNSA Education l'a dénoncée dans toutes les instances. L'annonce dans les médias par le Ministre le 27 mars dernier, en réponse à la pression exercée par les sénateurs, de la non-fermeture de classes dans les communes de moins de 5000 habitants, sauf accord du maire, a bien sûr été très favorablement accueillie au regard du contexte. Toutefois, sans précision sur l'ampleur des moyens permettant la mise en œuvre de cette mesure, les craintes étaient vives quant aux conséquences néfastes qu'elle aurait pu avoir, notamment sur les postes de professeurs des écoles « hors la classe » comme les RASED ou encore les décharges de direction de 1 à 3 classes. Ces incertitudes quant à l'application de cette mesure, nous avons pu malheureusement constater que l'ensemble des membres de ce comité les ont partagées. Ainsi, alors que le Ministre vous l'a annoncé le vendredi matin en pleine réunion de ce CTA, vous n'avez pas jugé bon, Madame la Rectrice, de nous en faire part à votre retour. La semaine suivante, les IEN ont continué à informer les élus locaux d'une prochaine fermeture de classe dans leur commune en omettant parfois de mentionner les propos du ministre et en demandant une approbation écrite du projet de fermeture. Ces méthodes ne nous semblent pas correspondre au devoir de servir d'un fonctionnaire de l'Etat tel que nous le concevons à l'UNSA Education, c'est pourquoi nous les condamnons.

Aujourd'hui nous examinons donc un nouveau point à l'ordre du jour et c'est bien sûr avec satisfaction que nous observons qu'un réel effort a été fait avec 64 postes de professeurs des écoles pour notre académie en plus par rapport au projet initial, remplaçant une suppression de 40 postes par une dotation de 24 postes. Tous les projets de carte scolaire des DASEN sont donc remis à plat et nous pouvons toutes et tous nous satisfaire du fait que ce sont autant de fermetures de classes annulées. Pour autant, en faisant passer l'avis du maire avant celui des instances décisionnelles en matière de carte scolaire, le ministre nous montre, une fois encore hélas, que les préoccupations politiques ont plus de poids que les préoccupations pédagogiques. L'UNSA Education estime également qu'en dépit de cette rallonge budgétaire conséquente consacrée au maintien de classes rurales dans le primaire, les besoins réels de l'école publique de la maternelle aux lycées nécessitent encore un effort budgétaire. En effet, le 2<sup>nd</sup> degré, comme nous pouvons le constater à la lecture des documents relatifs aux créations et suppressions de postes en lycée qui nous sont à nouveau présentés, ne bénéficie quant à lui d'aucun moyen supplémentaire.

L'UNSA Education a accueilli beaucoup moins favorablement l'annonce poétiquement intitulée « Vacances apprenantes ». L'ensemble des fédérations représentées ici ainsi que la FCPE ont d'ailleurs adressé un courrier commun au Ministre de l'Education Nationale pour dénoncer cette initiative qui ne fait qu'accroître la pression sur les enseignants, les élèves et leurs familles et dont le résultat risque d'aller à l'encontre de l'objectif affiché. En effet, expliquer que les difficultés créées par l'enseignement à distance seront résolues par davantage d'enseignement à distance nous paraît totalement ubuesque.

Enfin, nous réitérons notre demande de limitation des enquêtes adressées aux directrices et directeurs d'école. Les équipes enseignantes sont suffisamment professionnelles pour gérer les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Si elles ont besoin d'une aide ou d'un appui pour remédier à ces difficultés, elles savent pouvoir compter sur leur IEN et l'équipe de circonscription. Recenser systématiquement et quotidiennement les pratiques et les difficultés fait perdre une énergie précieuse dans le contexte actuel, que ce soit chez les directeurs d'école comme chez les IEN. La seule enquête dont nous concevons qu'elle puisse être indispensable concerne les centres d'accueil des enfants de soignants. Pour autant, nous souhaitons qu'elle soit optimisée afin de permettre, par exemple, que le RNE renvoie automatiquement à l'école concernée. Il faut en effet tenir compte du fait que les mêmes renseignements sont généralement demandés plusieurs fois aux directeurs qui doivent retourner un tableau à leur IEN en amont à ce sujet, renseigner les mêmes types de demandes émanant de la collectivité puis remplir cette enquête quotidienne.